

|  |
| --- |
| **DEVIS ET CONDITIONS GENERALES DE VENTE** |

**Le présent document n'a qu'une valeur indicative et ne saurait dispenser d'un conseil juridique. Sous réserve de respecter les mentions obligatoires légales applicables, le vendeur peut librement adapter ses conditions générales de vente en fonction de son activité. Il est seul responsable de l’utilisation de ce document.**

**Ce document concerne une prestation exécutée entre le prestataire référencé par le programme OEPV et le bénéficiaire de ce même programme.**





N° de devis :

Date de devis :

Validité du devis :

Dénomination sociale et forme juridique

Adresse

Code postal / ville

En partenariat avec

Adressé à :

 Code client (facultatif)

 Dénomination sociale et forme juridique

Adresse

Code postal / ville

Montant exprimés en euros

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Désignation** | **T.V.A (20%)** | **Prix Unitaire Hors Taxes** | **Quantité** | **Total Hors Taxe** |
| Description du service / produit Date et lieu d’exécution Nombre de cycles / participants | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |
| Description du service / produit Date et lieu d’exécution Nombre de cycles / participants | 0.00 | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

|  |  |
| --- | --- |
| **Total HT** | 0.00 |
| **Total TVA** | 0.00 |
| **Total TTC** | 0.00 |

Condition de paiement : 30 jours date de facturation

*Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées*

*Signature précédent de la mention « bon pour accord »*

Date : Signature :

Siège social : Dénomination sociale et forme juridique de votre société, adresse de votre société, code postal, Ville

Téléphone : + 33 (0) - Adresse email pour vous contacter

SIRET - NAF/APE - TVA FR

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Applicables à compter du [date]

## **Clause n° 1 : Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s’appliquent sans restriction ni réserve à tous services de formations pratiques et théoriques à la conduite de cycles et de cycles à pédalage assisté. Les formations sont fournies par [NOM](le prestataire), immatriculé sous le n° [SIRET, SIREN] à tout acheteurs particuliers et professionnels.

Ces CGV s’appliquent à l’exclusion de toutes autres conditions et sont systématiquement adressées ou remises à tout acheteur préalablement à l’acceptation du devis.

Les services de formation à fournir font l’objet d’un devis préalable. Toute acceptation de ce devis en ce compris la clause « Je reconnais avoir pris connaissance et j'accepte les conditions générales de vente ci-annexées » implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes CGV.

Ces CGV pouvant faire l’objet de modifications ultérieures, la version applicable est celle en vigueur à l’acceptation du devis par l’acheteur. Elles pourront le cas échéant être complétées ou modifiées par des mentions particulières indiquées sur le devis.

## **Clause n°2 : Inscription**

L’inscription à la formation est effective lors de la réception par le prestataire du devis signé par l’acheteur.

Le prestataire et l’acheteur conviendront de l’objet, la durée, le lieu et le nombre de participants à la formation.

La date ou les dates de formation ainsi que l’horaire (rendez-vous) devront être notifiés par écrit aux deux parties électroniquement ou par papier.

## **Clause n°3 : Modalité de formations**

Les formations ont lieu en présentiel en tous types de lieux. Elles peuvent comporter une partie théorique et une partie pratique.

Un nombre minimum et maximum de participants par formation est requis et sera notifié sur le devis. L’acheteur s’engage à respecter le nombre de participants prévus lors de l'inscription.

Si des participants s’ajoutent lors de la formation, ils peuvent être acceptés à la seule discrétion du prestataire et sous réserve d'une régularisation de la facturation aux conditions tarifaires préalablement prévus pour la formation concernée.

Le prestataire accepte qu’un participant se substitue à un autre sans frais et dans les mêmes conditions prévues.

Si le nombre minimum de participants requis à la formation n’est pas atteint, le prestataire se réserve le droit d’annuler la formation, sans que sa responsabilité ne soit engagée. Dans ce cas de figure, les éventuels frais de déplacement engagés restent dû par l’acheteur.

Les méthodes et les outils pédagogiques utilisés sont déterminés par le prestataire.

Les cycles et les cycles à pédalage assisté sont fournis par l’acheteur.

Le prestataire se réserve le droit d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation sans indemnité de quelque nature que ce soit.

## **Clause n°4 : Conditions de report et d’annulation**

L’acheteur et le prestataire pourront modifier le rendez-vous en informant l’autre partie par écrit dans un délai de deux jours précédant la date de celui-ci, sous réserve d’acceptation des deux parties. En cas de non-acceptation des deux parties, le rendez-vous pourra être annulé par celles-ci.

L’acheteur dispose d’un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétraction tel que prévu aux articles L221-18 à L221-28 du Code de la Consommation sans payer de pénalités ni fournir de justificatifs.

Toute annulation devra être notifiée par écrit aux deux parties électroniquement ou par papier.

En cas d’annulation de la part de l’acheteur au-delà du délai prévu par le droit de rétraction, celui-ci sera tenu de payer la totalité de la formation commandée au tarif et conditions prévus lors de la commande.

En cas d’exécution partielle ou totale de la formation avant la fin du délai de rétraction et sur demande de l’acheteur, celui-ci renonce pleinement à ce droit. Le paiement de la totalité de la formation est exigible au tarif et conditions prévus lors de la commande.

## **Clause n°5 : Tarifs**

Les tarifs des services sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils seront majorés [du taux de TVA ] et des frais de transport et/ou de déplacement applicables au jour de la commande.

Le prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les services aux tarifs indiqués lors de l'enregistrement de la commande et tels que communiqués à l’acheteur préalablement à la signature du devis.

## **Clause n° 6 : Rabais et ristournes**

Les tarifs proposés lors de la commande sont calculés en fonction des rabais et ristournes que le prestataire peut octroyer en fonction de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## **Clause n° 7 : Escompte**

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## **Clause n° 8 : Modalités de paiement**

Le règlement des commandes s'effectue par [indiqué moyen de paiement : chèque, CB, virement bancaire]. Le paiement doit être intervenir dans un délai de 30 jours suivant la date de facturation.

## **Clause n° 9 : Retard de paiement**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des services de formations livrés à l'échéance, l'acheteur devra s’acquitter auprès du prestataire d’une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal [ainsi qu’une indemnité forfaitaire de EUR 40 pour frais de recouvrement].

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due par l’acheteur. Elle court à compter de la date d'échéance de la facture sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des services.

## **Clause n°10 : Obligation et responsabilité**

1. Le prestataire déclare avoir souscrit une assurance couvrant la responsabilité civile et les dommages liés à son activité de formation.
2. Dans le cadre de son obligation de moyen, le prestataire s’engage à tout mettre en œuvre pour honorer la formation de l’acheteur. En cas d’absence du formateur intervenant, le prestataire pourra faire appel à un remplaçant aux compétences techniques et qualifications équivalentes afin d’assurer la formation. Dans le cas où le prestataire ne pourrait trouver un remplaçant, celui-ci s’engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
3. En cas de préjudice prouvé imputable à une faute du prestataire, celui-ci n’est tenu que des dommages et intérêts qui pouvaient être prévus lors de la conclusion du contrat et qui ne comprennent que ce qui est une suite immédiate et directe de l’inexécution au sens des articles 1231-3 et 1231-4 du Code civil.
4. Par ailleurs, ne pourra être engagée, la responsabilité du prestataire et du formateur dans les cas suivants :
* Suite à un manquement de la part des participants, au respect des consignes du formateur et/ou au code de la route.
* En cas de vols, disparitions, détériorations ou dommages d’objets appartenant à l’un des participants.
* En cas de conséquences physiques (douleurs ou autres) survenues pendant et après la formation.

L’acheteur a pleinement conscience des dispositions du présent article et notamment des garanties et limitations de responsabilité susvisées, conditions essentielles sans lesquelles le prestataire n’aurait jamais contracté.

## **Clause n° 11 : Force majeure**

La responsabilité du prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Clause n° 12 : Propriété intellectuelle**

Les supports de formation, quelle qu’en soit la forme (papier ou numérique), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d’auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l’accord exprès du prestataire. L’acheteur s’engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l’organisation ou de l’animation de formations.

## **Clause n° 13 : Protection des données personnelles**

Les informations recueillies sur l’acheteur font l’objet d’un traitement informatique réalisé par [nom du responsable de traitement]. Ces informations sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l’exécution de la prestation demandée.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés, l’acheteur dispose d’un droit d’accès, de rectification, d’effacement, et de portabilité des données le concernant ainsi que du droit de s’opposer au traitement pour motif légitime, droits qu’il peut exercer en s’adressant au responsable de traitement à l’adresse postale ou mail suivante : [à compléter].

En cas de réclamation, l’acheteur peut également contacter la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL).

## **Clause n° 14 : Litige**

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable entre le prestataire et l’acheteur, le litige sera soumis au Tribunal de commerce de [Nom du tribunal].

**Clause n°15 : Acceptation de l’acheteur**L’acheteur reconnaît avoir eu communication les présentes CGV, préalablement à la demande de formation, et ce d’une manière claire et compréhensible. L’acheteur reconnait son adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGV et obligation de paiement des formations demandées.

A [Ville], le [date]

Signature du représentant légal de la société

Signature du client